

**JUIN
2023**

Bulletin Municipal

COMMUNE DE VOGÜÉ

VIE COMMUNALE

Le point des commissions

CA S'EST PASSÉ À VOGÜÉ

Retour sur les animations de l'année

LE MOT DES ASSOCIATIONS





L'édito municipal

Nous voici à mi-mandat.

Après une période difficile pour tout le monde, les activités municipales reprennent un cours normal. Les terrasses de restaurants se remplissent peu à peu.

Nous faisons face aujourd'hui à une forte augmentation du prix de l'énergie et des produits de première nécessité qui ont un impact important sur les foyers et les collectivités.

Nous restons attentifs et vigilants pour l'élaboration du budget de la commune.

Lors du vote du budget primitif 2023, le 12 avril, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les actions ont été nombreuses : nous avons présenté nos premiers vœux à la population le 20 janvier, un moment convivial et très agréable.

La cure avec la réfection des caves voûtées permet d'accueillir des artisans d'art, la restauration du kiosque, des façades et le nettoyage du jardin contribuent à l'ouverture au public dès cet été. La réfection complète de tous les wc publics. La création de nouveaux abris bus pour la sécurité des enfants.

Au cours de cette année, plusieurs opérations seront réalisées. L'inauguration pour le nom choisi par le conseil municipal du jardin intergénérationnel : « Le jardin des écoliers » ainsi qu'en contrebas « la place des Aires », qui rappellera à nos anciens le battage du blé. Le fleurissement de la commune a commencé.

Nous poursuivons nos orientations et travaillons à la réalisation de projets. Nous préparons la réfection des ruelles du village, nous avons engagé des discussions et le dossier est entre les mains d'un bureau d'études.

Mais il y a une ombre au tableau : le parking du viaduc qui était aménagé l'été pour compenser l'afflux estival des voitures et camping-cars. Un courrier de la Sous-Préfecture nous oblige à le fermer définitivement et dans les plus brefs délais. Zone inondable oblige.

Les festivités vont reprendre cet été avec un tissu associatif très actif proposant de nombreuses manifestations. Nous tenons à remercier les bénévoles pour leur implication et leur disponibilité. Je remercie l'équipe municipale et nos agents qui m'entourent par leur travail.

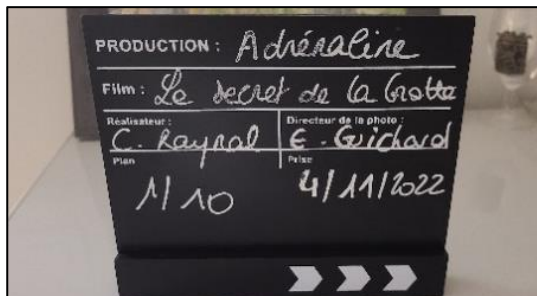
Passez toutes et tous un agréable été.

Le Maire Antoine Alberti et l'équipe municipale

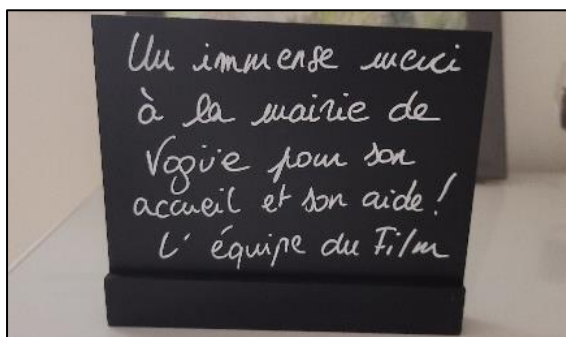
Clins d'œil



La société de production Adréaline a choisi l'Ardèche pour le tournage du téléfilm « Le secret de la grotte », dans plusieurs communes et notamment la nôtre !



Le vendredi 4 novembre 2022 le cimetière de Vogüé s'est transformé en plateau de tournage. Dans de nombreuses séquences, notre beau village a été mis à l'honneur, puisque l'intrigue s'y passe en grande partie. De belles prises de vue sur le village et la Route des Falaises...



Le téléfilm a été diffusé le samedi 11 mars, les 4 millions de téléspectateurs ont été emmenés dans un polar mêlant suspense et rebondissements, des meurtres perpétrés à 30 ans d'intervalle, des secrets liés à une grotte rupestre

Vous pouvez le découvrir ou le revoir sur le replay de France 3 jusqu'au 18 juillet 2023.



Suite à la démission de Mme Amandine Buisson, Mme Annick Chalmeton a pris ses fonctions de conseillère municipale depuis le 21 décembre 2022

Lors de la cérémonie des Vœux à la population, Monsieur le Maire a remis la médaille de la Commune et un beau bouquet à Loanne Zumbrunnen, qui a porté secours à un voisin en danger



Vogüé a remporté le Trophée des Initiatives Remarquables !

La thématique portait sur la réhabilitation du petit patrimoine.

Trois communes étaient candidates ; Vogüé a été retenue avec la création des ateliers artisanaux dans les caves voûtées de l'ancienne cure.

Le Trophée de 340kg a été installé dans le jardin attenant.

L'œuvre a été réalisée par l'Atelier Morphowood, mêlant plusieurs bois locaux : peuplier, olivier, chêne, châtaignier. Il a été remis par l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche à notre village de caractère.



État Civil 2023

Naissances

- Elliott Berne Margotat, fils de Charlotte Berne et Pierre-Jean Margotat, le 2 mars
- Maddy Terisse, fille de Céline Lafond et Romain Terrisse, le 3 mai
- Andréa Combe, fils de Amélie Choquet et Dorian Combe, le 20 mai

Parrainage Civil

- Anaé Charron, fille de Tiffany et Romain Charron, le 3 juin

Mariage

- Aurélie Plantin et Hubert Guironnet, le 6 mai
- Mounia Idblal et Sébastien Gargiulo, le 20 mai
- Tatiana Mouri et Didier Durieux, le 5 juin

PACS

- Johanna Gastaud et Gautier Charles, le 26 mai

Décès

- Suzanne Chazalon veuve Besson, le 12 janvier
- Jacques Vingtrinier, le 13 février
- Pauline Marsot, le 1^{er} mars

Travaux, Aménagement et Voirie



Les agents continuent d'embellir la commune avec des actions de fleurissement tout au long de l'année.

L'espace de la statue de la petite fille à la chèvre, allée du château, a été réaménagé pour la mettre davantage en valeur.

Au pied des escaliers de l'église, une tonnelle vient d'être installée au-dessus du banc. Les jasmins grimpants ont été plantés en pleine terre afin de la recouvrir d'un toit végétalisé.



La réhabilitation de l'ancienne Cure se poursuit avec la réfection du kiosque ainsi que le rejointoiement de la partie basse du mur du jardin.



Un columbarium supplémentaire a été mis en place au cimetière.



Des abris-bus réglementaires, tout neufs, ont été installés par les services de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le nouvel arrêt de bus « Les Brugières », accessible par le passage piéton face à la pharmacie, pour votre sécurité, est ainsi plus visible.

De nouveaux supports pour vélos sont installés devant l'école et la bibliothèque, près de la voie verte.



Des barrières ont été posées par le Service des Routes du Département pour sécuriser l'accès au village en cas de crue de l'Ardèche. La Municipalité travaille avec le Département pour organiser un Plan Communal de Sécurité (PCS) le plus efficace possible en cas de catastrophe naturelle.



École Volamau

Conseil intercommunal des enfants



Après une longue préparation et mise en place par Corinne Guillemin, Adjointe au Maire de Vogüé, et le soutien administratif de Florie Carton, secrétaire de Mairie de Vogüé, les élections du premier Conseil Intercommunal des Enfants se sont déroulées le 15 décembre 2022 à l'école Volamau en présence des Maires et d'élus de Vogüé, Lanas et Saint-Maurice d'Ardèche, les 3 communes du regroupement pédagogique.

Après avoir travaillé sur ce qu'est une mairie et une municipalité (compétences, attribution, fonctionnement du conseil municipal, etc), les élèves de chacune des trois listes ont fait campagne sur le programme qu'ils avaient élaboré et qu'ils ont diffusé sur un format papier. Ils sont ensuite allés le présenter dans les classes. Ces programmes étaient très bien construits et abordaient différents thèmes : social, environnement, culture, sport, éducation, loisirs, équipement et aménagement du territoire.

Les enfants des classes du CP au CM2 sont venus voter par groupes encadrés par la directrice Mme Estelle Jouffre. Chaque électeur avait reçu au préalable sa propre carte d'électeur. Ils ont suivi le parcours habituel des électeurs : passage dans l'isoloir, dépôt de leur enveloppe dans l'urne, signature de la liste d'émargement, coup de tampon sur la carte d'électeur.



Trois listes de 13 candidats des classes de CE2, CM1 et CM2 étaient en course pour cette grande première.

La liste N° 1 a obtenu 20 voix, la liste N° 2 a totalisé 25 voix et la liste N°3 a été élue avec 46 voix.

Les conseillers élus sont : Arzac Julia, Bleuse Anna, Cerisier Maïweeen, Daspert-Mannhart Erwann, Gonod-Martin Uggo, Gros Mandy, Kahlaoui Dhikra, Korid Aïssa, Nyst Jitarin, Ranchon-Varges Naomi, Rousselle Justin, Silhol Solan, Vandromme Amaury.

Les jeunes conseillers ont été élus pour deux ans. Les réunions du conseil intercommunal se dérouleront à tour de rôle dans les trois communes.



Le premier conseil des enfants a eu lieu le 24 janvier 2023 en Mairie de Vogüé pour l'élection du Maire, c'est le jeune Amaury Vandromme qui a été élu Maire pour deux ans. Lors de cette réunion un kit sac à dos avec écharpe tricolore, carte d'élu, livret sur la citoyenneté a été remis à chaque jeune conseiller.

Les conseillers se sont ensuite réunis pour définir les commissions et leurs membres. Trois commissions ont été mises en place :

- Sport et éducation
- Equipement-Aménagement du territoire et action sociale
- Animations

À ce jour, les commissions se sont tenues à plusieurs reprises à l'école Volamau pendant la garderie le soir, hors temps scolaire pour éviter aux parents les différents déplacements. Cela permet aux jeunes conseillers de travailler sur leurs projets. Lors de ces réunions, les enfants sont accompagnés par des élus référents de chaque commune qui viennent à l'école. Il s'agit pour Vogüé de Corinne Guillemain, Valérie Briand et Frédérique Chevalier, pour Lanas de Florence Demoment et Delphine Gil, et pour Saint Maurice d'Ardèche de Stéphanie Gros.

Nous attendons maintenant qu'un projet soit abouti afin que les enfants le présentent lors d'un prochain conseil municipal !



Les manifestations de l'hiver et du printemps 2022-2023...



Fête de Noël de l'école
Volamau
Amicale Laïque
Domaine Lou Capitelle
10 décembre



Concerts de Noël
Vivante Ardèche
Château de Vogüé
16,17 et 18 décembre



Soirée 100% Pilâtes
Vogüé Gym
Salle polyvalente
28 décembre



Cérémonie des vœux
Salle polyvalente
20 janvier



Rencontre avec Sylvie
Aubriot
Les Rayols
Bibliothèque de Vogüé
21 janvier



Les dimanches du Château
Château de Vogüé
Vivante Ardèche

Ensemble vocal « Nota » le
29 janvier
« Localement agités » le 19
février
« Histoires de bonnes
femmes » le 12 mars



Fête de la St Valentin
Vocastreet
Salle polyvalente
14 février



Soirée « Auteurs livrez-
vous »
Les Rayols
Salle polyvalente
3 mars



Carnaval de l'école Volamau
Amicale Laïque
Village de Vogüé
25 mars



« Faites le printemps »
Jour de fête
Allée du Château
16 avril

Commémoration du 78ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945



Un public nombreux s'est réuni pour la cérémonie du 8 mai, particulièrement émouvante cette année avec la présence de nombreux élèves de l'école Volamau, accompagnés par leurs familles, la Directrice de l'école Estelle Jouffre, les enseignantes Carole Poussin, Magalie Lazarus et Marie-Aurore Rey.

Le tout nouveau Conseil Intercommunal des Enfants a lu le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre), suivi par une magnifique Marseillaise Infantastique (Musique : Claude Joseph Rouget de Lisle ; Paroles : Jean Nô) chanté par l'ensemble des élèves de l'école présents (une quarantaine).

La cérémonie s'est ensuite déroulée comme à son habitude avec la lecture du message du Ministre des Armées par Monsieur le Maire.

Puis les jeunes élus sont allés déposer la gerbe du Souvenir, et saluer les anciens combattants et portedrapeaux.

M. le Maire a chaleureusement remercié les enfants, les familles, la directrice de l'école Volamau et les enseignantes pour ce magnifique moment.



Finances

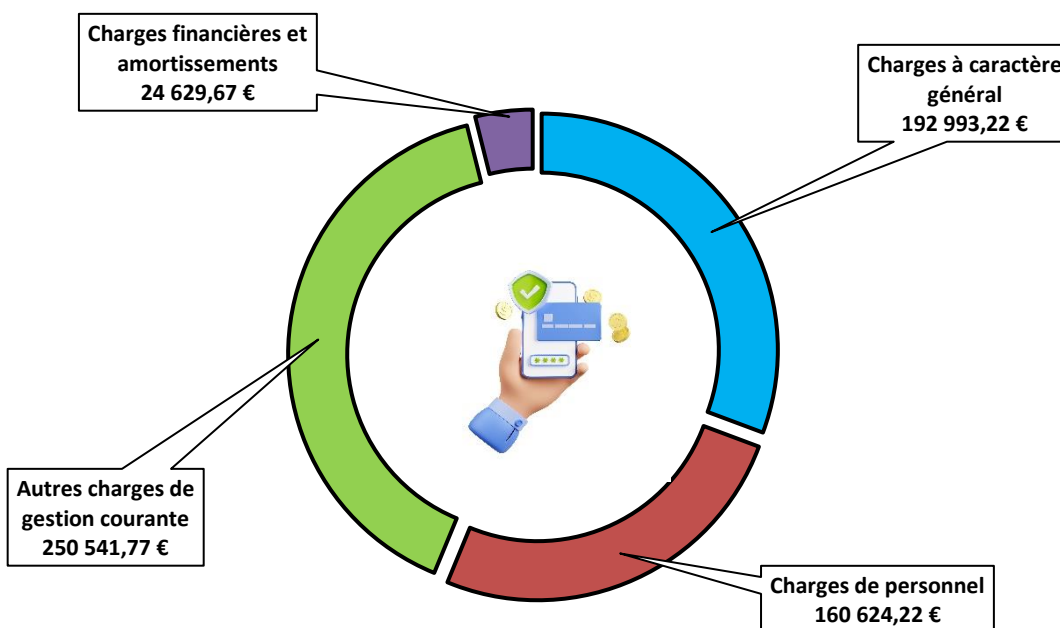
Le Compte Administratif 2022

Le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans l'exercice comptable.

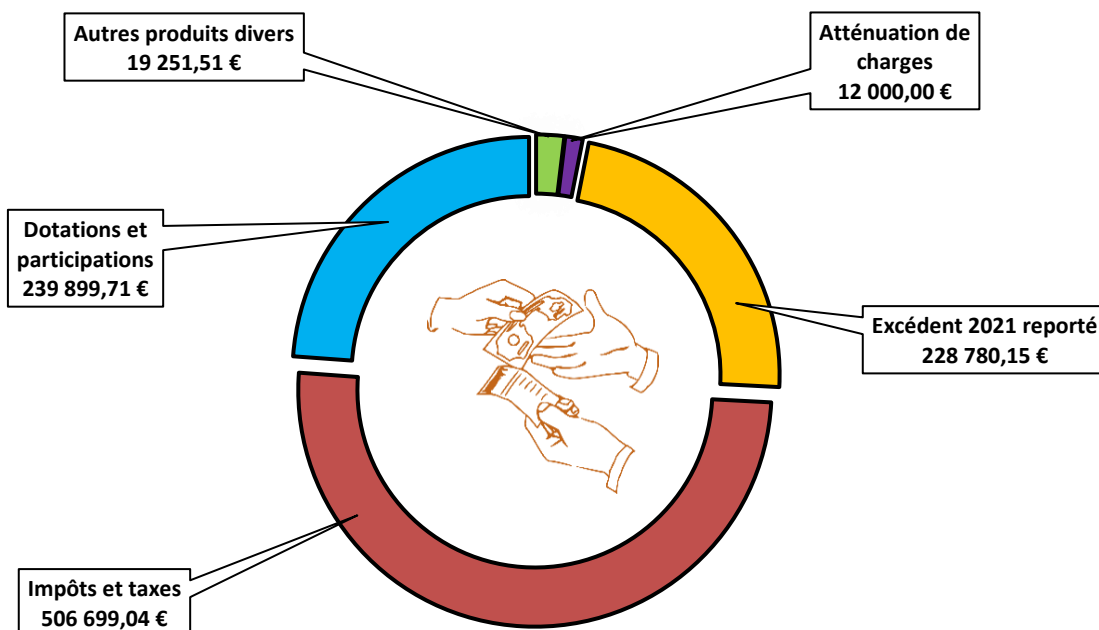
Figurent en section de fonctionnement, les dépenses de la commune considérées comme courantes : salaires, achat de matériel, assurances, énergie, participations aux syndicats, subventions aux associations, indemnités des élus, le paiement des intérêts d'emprunts...

Les recettes sont constituées principalement des dotations de l'état et des impôts locaux...

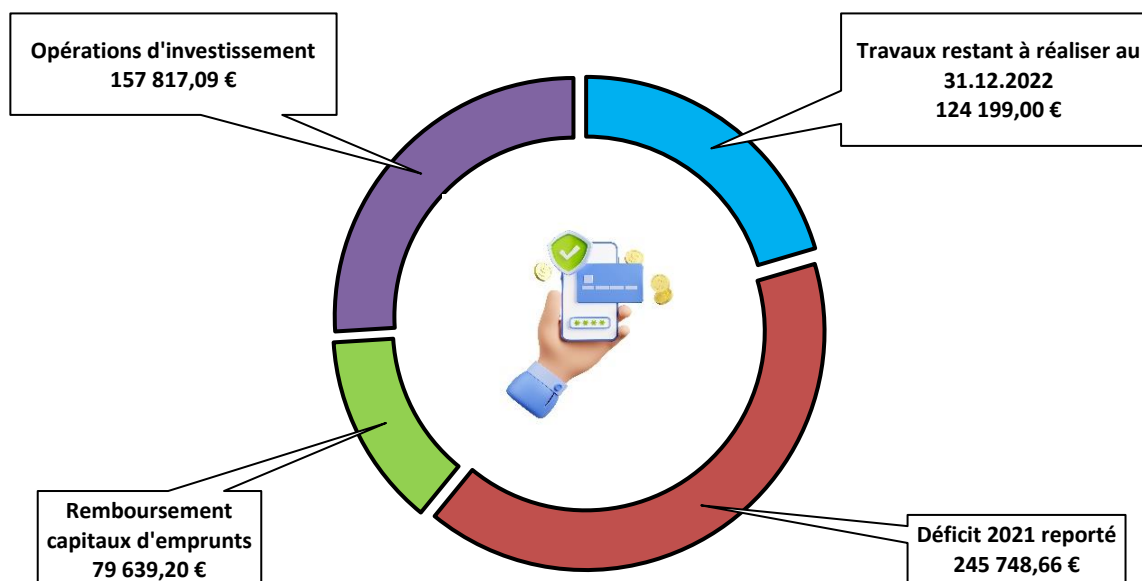
Dépenses de fonctionnement 2022 : 628 788,88 €



Recettes de fonctionnement 2022 : 1 006 630,41 €



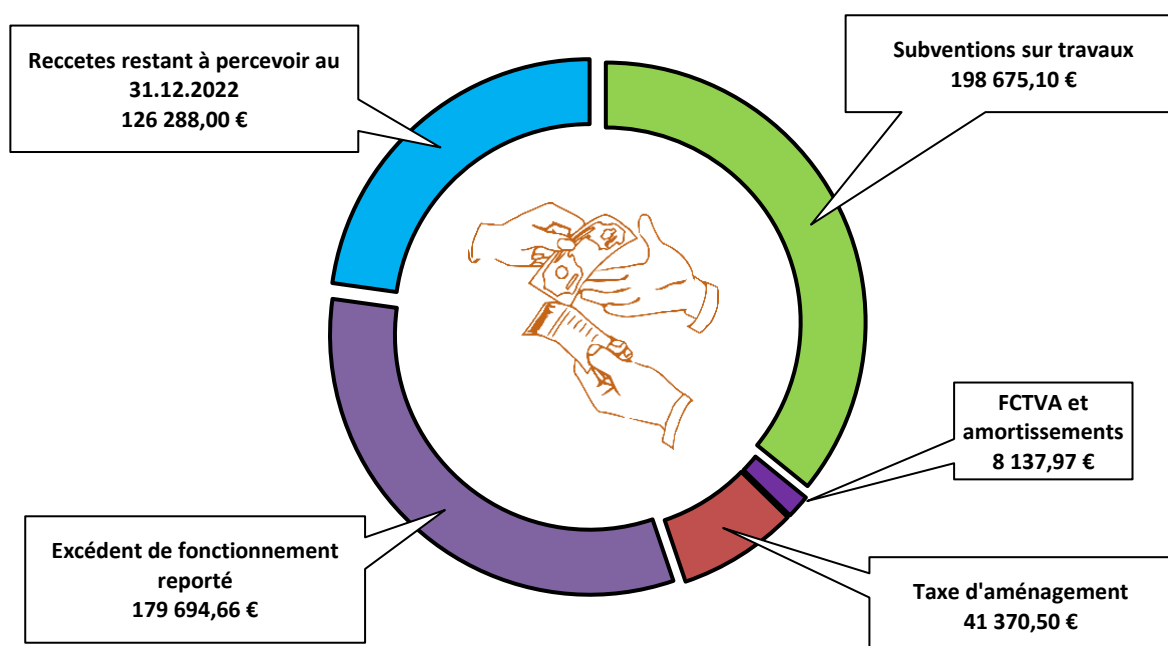
Dépenses d'investissement 2022 : 607 403,95 €



Les dépenses d'investissement consistent à réaliser des travaux ou à effectuer des achats visant à augmenter le patrimoine de la commune.

Les principaux aménagements réalisés en 2022 sont : 7 770.76 € pour la voirie, 54 434.23 € pour la création des locaux artisanaux, 33 883.22 € pour des travaux divers et achat de matériels, 4 243.78 € sur le réseau d'éclairage public...

Recettes d'investissement 2022 : 427 878,23 €



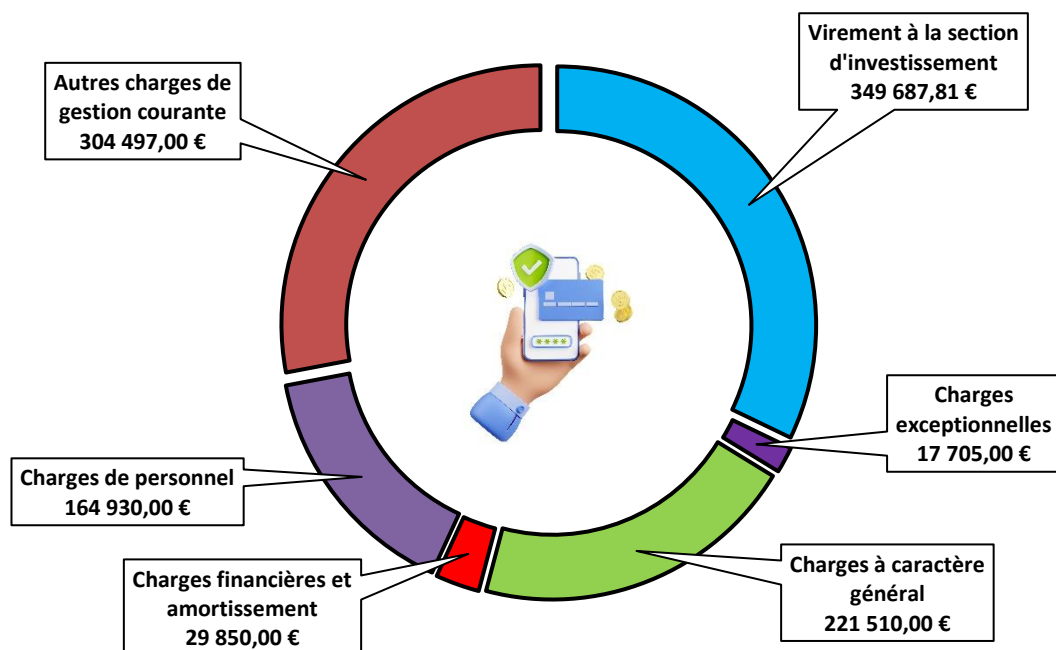
Les recettes d'investissement sont composées notamment des subventions reçues en 2022, de la taxe d'aménagement sur les nouvelles constructions, du FCTVA...

C'est quoi le Budget ?

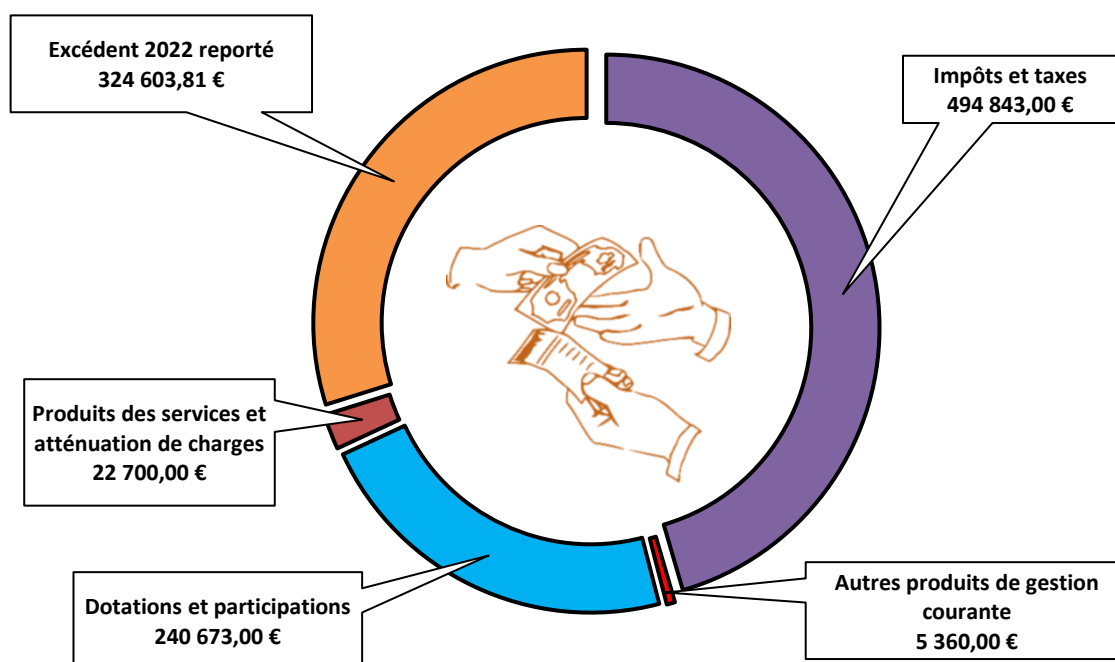
Soumis au vote du Conseil Municipal du 12 avril 2023, le budget primitif prévoit et autorise les recettes et les dépenses prévisionnelles de la commune.

Il regroupe deux grands postes : le fonctionnement et les investissements, avec pour chacun ses recettes et ses dépenses.

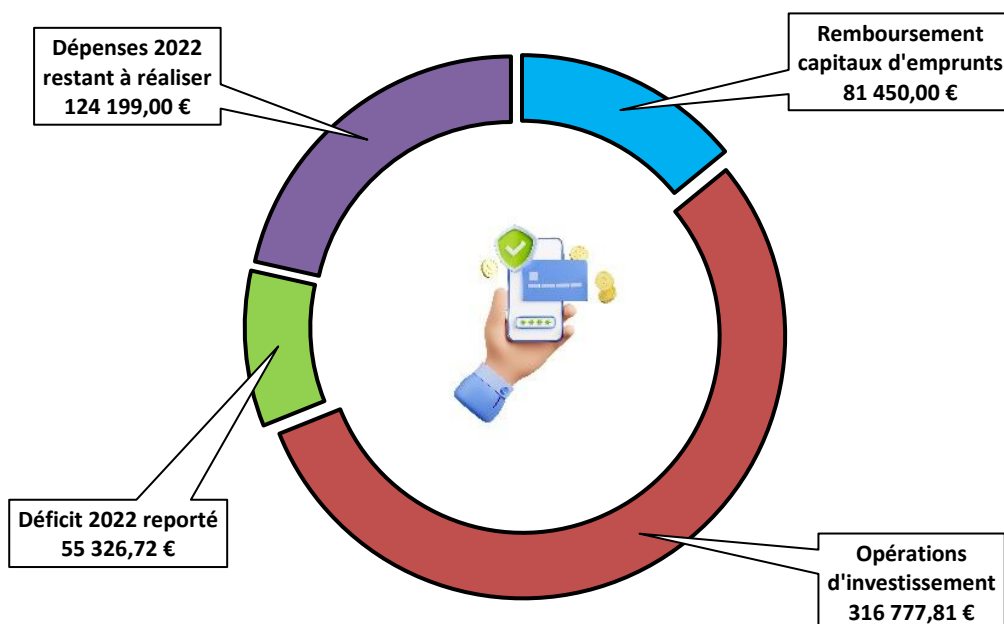
Dépenses de fonctionnement 2023 : 1 088 179,81 €



Recettes de fonctionnement 2023 : 1 088 179,81 €

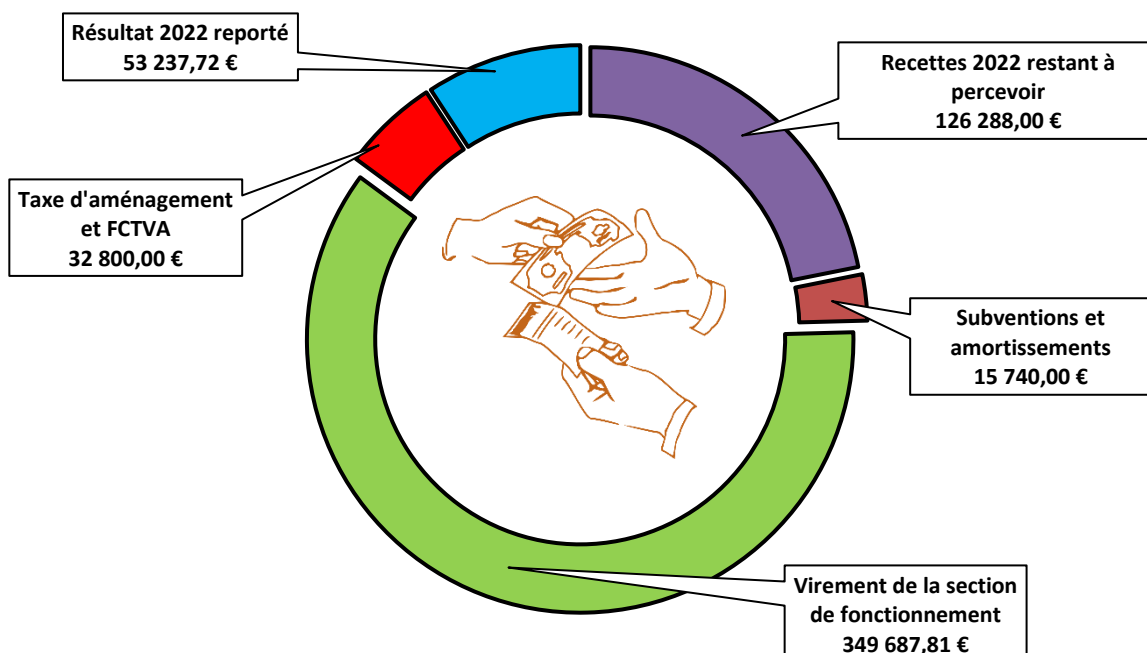


Dépenses d'investissement 2023 : 577 753,53 €



Les principales nouvelles opérations concernent le complément de travaux à l'ancienne cure, la réfection des ruelles du Village, l'acquisition de terrains, l'installation de panneaux photovoltaïques aux locaux techniques...

Recettes d'investissement 2023 : 577 753,53 €



Impôts locaux, ce qui a changé au 1^{er} janvier 2023 !

Les impôts locaux regroupent les taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties et servent à financer les budgets des collectivités, principalement les communes.

Nous vous rappelons que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été progressivement supprimée.

Les recettes manquantes pour les communes ont été compensées par le transfert à leur profit de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue auparavant par les départements.

Les départements sont eux compensés par un reversement d'une part de la TVA collectée par l'Etat.

Toutefois, comme le prévoit la loi, les communes peuvent faire varier, à partir de cette année, leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires uniquement.

Cependant, les collectivités doivent respecter un certain nombre de règles, notamment l'interdiction d'augmenter davantage la taxe d'habitation sur les résidences secondaires par rapport aux autres taxes foncières.

Lors de sa séance du 12 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux appliqués en 2022.

Cependant, lors de l'examen de la loi de finances au Parlement, l'Etat a décidé d'augmenter la valeur des bases fiscales de 7.1 % pour l'année 2023, bases avec lesquelles sont calculées les taxes directes locales (taxes foncières et taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Exemple d'un avis d'imposition :

PROPRIETES BATIES - DETAIL DU CALCUL

Commune : (348), ARDECHE (07)

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales
Taux	35,33 %	%	3,38 %	0,221 %
Adresse				
Base	9440		7990	7990
Cotisation	3519		274	22

Taux communal voté en 2022 et 2023

Base sur laquelle s'appliquera la hausse de 7.1 %

Action sociale

Banque alimentaire

Les 25, 26 et 27 novembre 2022 la solidarité était au rendez-vous. Les bénévoles, élus, étudiants et habitants de la commune se sont relayés et mobilisés au profit de la Banque Alimentaire Drôme-Ardèche sous le slogan « on a besoin de vous ».

Les aliments collectés ont été regroupés et livrés avec un véhicule privé, à l'entraide alimentaire de Ruoms, dont dépendent les bénéficiaires de Vogüé.

Triées et transportées à la Banque Alimentaire de Valence, les denrées sont ensuite redistribuées au fil des mois en fonction des besoins.

Remerciements aux bénévoles et généreux donateurs, ainsi qu'à la direction et personnel du Spar pour leur soutien et leur contribution.

Opération « Laisse parler ton cœur »

Un record battu pour la grande collecte des jouets du 19 au 27 novembre 2022 par le Sictoba en partenariat avec Ecosystème. Collecte de jouets à destination des familles en difficultés, pour le Noël des enfants. Le conteneur installé dans la mairie a contribué à la réussite de cette opération, avec une récolte totale sur le territoire de plus de 520 kg.



Le repas ou le colis de fin d'année était offert, sur inscription, aux habitants de Vogüé de plus de 75 ans.

Dimanche 4 décembre 2022, un temps de partage et de convivialité pour les cinquante-cinq aînés accompagnés des élus, réunis autour du repas de fin d'année servi au restaurant du Cros d'Auzon par une équipe dévouée.

Un bel après-midi animé par « Les Enfarinés » qui ont assuré le spectacle.

Les colis de Noël, confectionnés par l'ADAPEI 07, ont été distribués par les élus avant les fêtes, aux aînés inscrits ne pouvant pas se déplacer, hospitalisés, ou en maison de retraite.

Un projet d'animation en faveur « d'Octobre Rose » (ligue contre le cancer) est en cours de programmation, en partenariat avec les mairies de Lanas, Rochecolombe, St Maurice d'Ardèche pour le dimanche 1^{er} octobre 2023. La Commission Action Sociale vous informera dès la rentrée de septembre.

Si vous-même ou des personnes de votre entourage rencontrez des difficultés, vous pouvez prendre un rendez-vous auprès de la mairie avec la responsable de la CAS au 04 75 37 72 48 ou mail mairie.vogue@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi vous rapprocher et contacter les services sociaux dont dépend la commune de Vogüé :

-Le centre médico-social de Villeneuve de Berg 04 75 94 83 81

-L'Entraide alimentaire de Ruoms 04 75 39 14 26



**REPAS CONVIVAL
02 SEPTEMBRE 2023
PLACE DU CHÂTEAU**

La municipalité organise pour la population de Vogüé un repas convivial le samedi 02 septembre 2023 sur la Place du Château.

**18h30 : Apéritif de bienvenue
20h00 : Poulet basquaise + fromage + dessert**

Tarif du repas : 15 € par personne (gratuit pour les enfants de - de 7 ans)

Inscriptions avant le vendredi 18 août 2023 dernier délai

Merci de transmettre le bulletin d'inscription ci-dessous ainsi que le règlement du ou des repas auprès du secrétariat aux horaires habituels d'ouverture au public ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Pour les paiements par chèque, mettre à l'ordre du Trésor Public.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 04.75.37.72.48.

Nous vous attendons nombreux !!



BULLETIN D'INSCRIPTION AU REPAS DU 02/09/2023

NOM : _____ **Prénom :** _____

Nombre de repas + de 7 ans (participation 15€/personne) : _____

Nombre de repas – de 7 ans (gratuit) : _____

Communication



Le nouveau site internet de notre commune est actif. Venez le découvrir et vous laisser guider de façon intuitive grâce à une navigation simple.

Vous trouverez un site accessible, au design soigné, élaboré par l'entreprise Zéfyx, basé à Lachapelle-sous-Aubenas. La charte graphique rappelle les formes, les courbes et les couleurs de notre logo, évoquant ainsi le soleil, la rivière et les montagnes ... à chacun son interprétation...

Pour pouvez consulter le site à partir d'un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Vous pouvez toujours nous suivre sur FACEBOOK, mais aussi depuis peu sur INSTAGRAM : [vogue_ardecche_07](#)

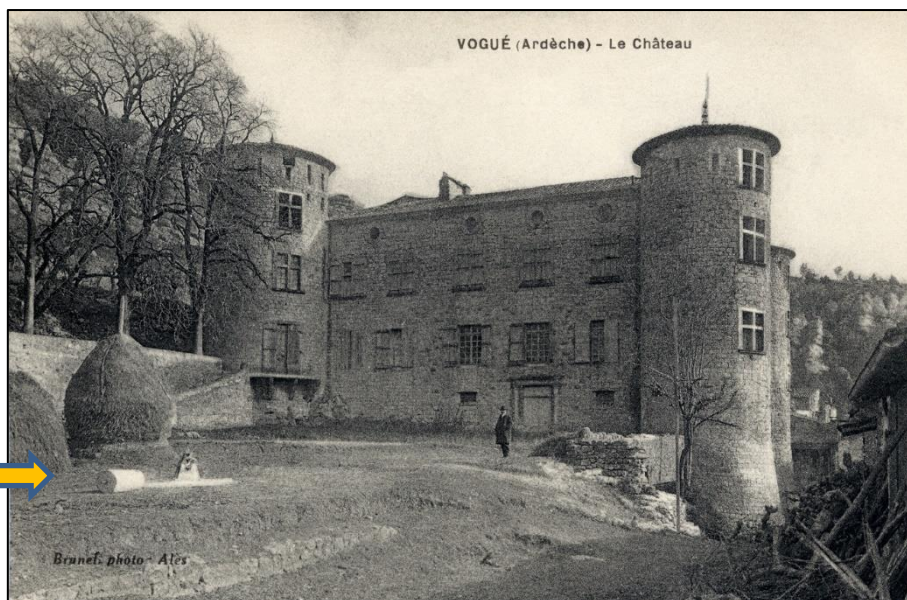
Cette application est aussi active depuis le site de la mairie ainsi que sur FACEBOOK.



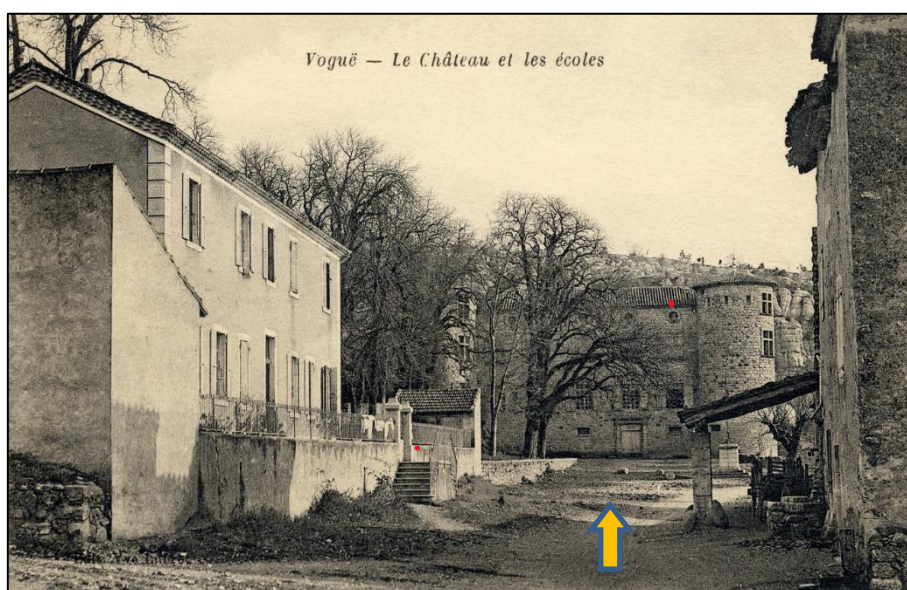
Histoire et Patrimoine

La place des Aires (nouveau nom de la place devant la maison des associations)

De nombreux Vogüéens et Vogüéennes se souviennent que dans leur jeunesse, ce nom désignait un lieu où l'on battait le blé disposé sur le sol.



Les aires de battage étaient des surfaces circulaires, planes en terre battue, permettant le « battage » ou « dépiquage » des céréales afin de séparer le grain des épis. On utilisait un gros rouleau de pierre tiré par un mulet ou un cheval que l'on faisait tourner sur l'aire de battage. Au début des années 1950, il existait 4 aires de battage sur Vogüé. Les rouleaux de pierres, disposés devant le Château et devant la croix face à la salle des associations témoignent de ce passé agricole. La mécanisation des moissons a sonné la fin de l'utilisation de ces lieux vers la fin des années 1955 – 1956.



École de Vogüé gare 1961 – 1962 Institutrice : Mme Sauzeat



Rang du bas (de gauche à droite)

Soulier Jean-Paul - Mourier Martine - Rouessol Christophe - Jardon Bernard

Rang du milieu (de gauche à droite)

Frechet Francis - Mourier Viviane - Barailler Chantal - Barailler Gyslaine - Jardon Daniele - Jacquemont Mireille

Rang du haut (de gauche à droite)

Rigaud Thierry - Barthe Laurence - Jardon Nicole - Cartoux Christiane - ? - Barailler Bernard



Rang du bas (de gauche à droite)

Delubac Bernard - Thibon Jean-Marie - Delubac Michel - Robert Didier - Comte Alain - Charron Dominique - Teyssier Bernard

Rang du milieu (de gauche à droite)

Fauritte Agnès - Vigne Marie-Agnès - Comte Maryse - Charron Odile - Helly Christine – Barroso Martine - Artaud Nadine - Artaud Ghislaine

Rang du haut (de gauche à droite)

Thibon Geneviève - Thibon Odile - Teyssier Daniel - Kurt Alain - Imbert Sylviane – Imbert Brigitte Arnaud Chantal

Environnement



Regardez bien ce panneau qui récapitule la durée de vie des objets jetés dans la nature, au lieu d'être déposés dans un conteneur adéquat.

4 mois pour une feuille de journal ; 5 ans pour un pack de lait ; 350 ans pour une bouteille en plastique ; 4 000 ans (oui 4 000 années !) pour un verre à pied. Alors faisons des efforts pour respecter la nature.

À propos du tri des déchets

On ne cesse de nous dire que la planète est en danger du fait de la surconsommation des réserves naturelles et de la quantité croissante des déchets produits par l'homme. D'où les nombreuses campagnes nationales et locales pour apprendre à la population de « bien trier » afin de réduire les déchets non recyclables ou non compostables.

Des affiches explicatives sont sur les conteneurs. Des exercices ont même été mis en place comme la campagne de caractérisation organisée en décembre 2022 par le SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Basse Ardèche). Des réunions publiques tentent de sensibiliser la population.

Malgré cela, comme on peut le voir régulièrement dans notre commune, on trouve de tout dans les conteneurs : un épandage dans le bac à carton (?) ; des bouteilles en verre dans le bac « jaune » (alors que le bac à verre est à côté !!!) ; des jouets dans les bacs jaunes (et non en déchetterie) ; des déchets pour les conteneurs « jaunes » mais déposés dans les « bacs gris ». Sans parler d'un portable découvert dans un sac pour poubelle grise (c'est vrai) le jour de la campagne de caractérisation. La liste est longue.

Ces incivilités ont un coût pour la société donc pour notre porte-monnaie.

Ainsi : le traitement du verre mis dans le conteneur à verre coûte 3 euros la tonne. S'il est mis dans le conteneur jaune, il coûte 274 euros la tonne !!! S'il est dans le conteneur gris, il coûte 185 euros la tonne.

Dans l'usine METRIPOLIS, à Portes-lès-Valence, où sont envoyés nos déchets des bacs jaunes, il y a près de 30% de refus du fait d'un mauvais triage.

Alors un effort s'il vous plaît : « je jette dans la bonne poubelle, c'est nickel ! ».

Dans les bacs jaunes, il faut vider les sacs et non pas les mettre pleins et fermés. Sinon ils sont refusés dans l'usine de traitement et envoyés à la décharge. Alors respectons les consignes.

NOUVEAU

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles

Tous les flacons et bidons

Toutes les barquettes

Tous les pots et les boîtes

Tous les sacs et sachets

Tous les films

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !

1 Vous triez tous vos emballages en plastique...

2 ...ils sont collectés et déposés au centre de tri.

3 Le centre de tri sépare les matériaux et les compacte en balles.

4 Les balles de plastique sont acheminées au centre de régénération.

5 Ces nouvelles matières premières sont :
réduites en paillettes...
...puis en granulés.

6 ...prêts à être transformés en produits finis.

Nouveaux emballages :
bouteilles, flacons de lessive, de produits d'entretien, etc.

Produits fabriqués :
tubes, arrosoirs, pièces automobiles, fibre de rembourrage, puits polaires etc.

#SUIVEZMOI
sur ecoballages.fr

Rappel :

Le compostage des particuliers devrait être obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024. C'est bientôt. Des composteurs en plastique de 420 litres sont disponibles en Mairie au prix de 30€ sur réservation (appeler le secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture habituels)



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPEL DES RÈGLES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans notre département. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement vers des territoires jusqu'alors relativement épargnés.

Aussi, il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Pour limiter les dommages que pourraient causer le feu à notre patrimoine, le code forestier (article L.134-6) oblige les propriétaires situés en zone boisée et à moins de 200 mètres des bois, landes, maquis, garrigues, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes :

- aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ; le maire pouvant porter cette obligation à 100 mètres.
- la totalité du terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement,
- la totalité du terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLU en vigueur (plan local d'urbanisme),
- la totalité du terrain s'il fait partie d'une AFU ou d'une ZAC (association foncière urbaine ou zone d'aménagement concerté articles L.322-2 ou L.311-1 du code de l'urbanisme),
- la totalité des terrains si ce sont des terrains de camping ou de stationnement de caravanes.

Si les travaux prescrits ne sont pas réalisés par les propriétaires, ils peuvent être verbalisés conformément à l'article R. 163-3 du code forestier. Les travaux seront alors exécutés d'office à leurs frais (article L. 134-9 du code forestier) après une mise en demeure restée sans effet au terme du délai fixé.

En 2023, une nouvelle campagne du Chèque énergie

En 2023, un chèque énergie est à nouveau adressé aux ménages à revenus modestes pour les aider à payer une partie des dépenses d'énergie de leur logement. Attribuée sous conditions de ressources, cette aide accompagne les ménages à revenus modestes éligibles qui la reçoivent automatiquement à leur domicile, sans démarche de leur part. La campagne d'envoi du chèque énergie est prévue à partir du 21 avril 2023, pendant environ un mois.

Plafond de ressources

Le chèque énergie, d'un montant moyen de 150 €, est attribué en fonction des revenus et de la composition du ménage. En 2023, le plafond de ressources pour être éligible au chèque énergie est fixé à 11 000 € (revenu fiscal de référence divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage, RFR/UC)

Espace Bénéficiaire

Un espace bénéficiaire est à la disposition des bénéficiaires du chèque énergie. Il permet de faciliter et gérer les démarches liées au chèque énergie :

- utilisation du chèque énergie en ligne ;
- gestion des protections associées (vérification des contrats protégés, activation, modification) ;
- gestion de la pré-affectation (synthèse de situation, création, modification, suppression) ;
- suivi du statut de son chèque énergie et de ses réclamations ;
- déclaration de perte ou de vol.

Protection associées

À partir du 1^{er} avril 2023, les bénéficiaires du chèque énergie ou du fonds de solidarité pour le logement en situation d'impayé bénéficient d'une période de 60 jours pendant laquelle ils continuent à bénéficier d'une alimentation minimale en électricité, afin de leur permettre de trouver une résolution à leur situation avec leur fournisseur d'électricité.

En savoir plus : www.chequeenergie.gouv.fr



Attention, aucun démarchage n'est entrepris par l'administration auprès des bénéficiaires du chèque énergie. Toute sollicitation de ce type doit être refusée. En aucun cas vos coordonnées bancaires ne seront demandées dans le cadre du chèque énergie.

Messages des associations

Bibliothèque municipale Les Rayols

Après un an d'intérim, l'assemblée générale des Rayols a eu lieu le 24 novembre 2022. Peu de personnes présentes, mais le quorum étant atteint, changement au conseil d'administration et élection du nouveau bureau :

Présidente : Jocelyne Charron

Trésorière : Corinne Delhomme

Secrétaires : Clothilde Ozil et Richard Bétrix

Après une période difficile, il en faut plus aux bénévoles pour se décourager, la preuve :

Le 21 janvier 2023 Rencontre lecture et dédicace avec l'auteure Sylvie Aubriot qui a présenté son dernier roman « L'intégrale des Cieux ». Romancière et nouvelliste, elle a déjà écrit quatre romans.

Le 02 février 2023 Réunion des associations par la mairie. Présentation et définition des activités de la bibliothèque.

Le 03 mars 2023 Soirée Auteurs Livrez-vous, avec un hommage rendu à Mireille Granier, décédée le 20 mars 2022. Jocelyne Charron retrace le parcours de Mireille, présidente et responsable de la bibliothèque pendant plus de 20 ans. Elle remercie pour leur présence, ses fils, Benoit et Florent (Nicolas étant excusé) ainsi que le prêt des tableaux exposés. Elle fait lecture d'un courrier de sa maman Suzanne Granier, remerciant les bénévoles de poursuivre le travail de sa fille au sein de la bibliothèque.



La nouvelle présidente remercie l'équipe des bénévoles qui l'entourent pour leur investissement tout au long de l'année et pour l'organisation de cette soirée. Puis le discours de Monsieur le Maire, remerciant les membres de la bibliothèque pour leur engagement dans les activités du village et les enfants de Mireille pour leur présence.



La soirée a connu un énorme succès avec 55 personnes présentes. Lectures et animations proposées dans la bonne humeur par quatre auteurs ardéchois sous la conduite de Jean Tirelli : Frances Harper ; Pierre-Antoine Courouble ; Roland Hours et l'exposition photographique de Alice Lacour. Moments très appréciés par les participants, les auteurs ont ravis le public.



Depuis septembre 2022 L'accueil des élèves de l'école Volamau se poursuit tous les mardis après-midi. Retours très positifs des enseignants et des enfants. Prochain thème de travail « les insectes ».

Merci à l'équipe des bénévoles, sans eux la bibliothèque n'existerait plus. Ils se retrouvent les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois pour de multiples tâches : classement des livres, travail administratif, gestion des mails, courrier postal, trésorerie, suivi des navettes, des réservations, gestion des dons et échanges, l'achat des nouveautés littéraires, prix, auteurs divers... et proposent des livres grande vision.



Les cabanes à livres ont du succès et rendent service aux lecteurs. *Vous prenez un livre, vous le lisez, vous le rapportez ou vous en mettez un autre à la place.* C'est le principe de la circulation de la lecture (Attention pas de dépôt de livres de prêts de la bibliothèque).

Merci pour les dons de livres. Seuls les livres en bon état et récents sont acceptés.

Bibliothèque ouverte à tous. Adhésion 10€ par an. Gratuit pour les moins de 18 ans. Toute personne est la bienvenue au sein de l'équipe des bénévoles.

Ouvertures au public le dimanche de 10h à 12h et le mardi de 16h à 17h30
Fermeture le mardi en juillet-août

Au plaisir d'une lecture,

Jocelyne Charron, Présidente, et l'équipe des Rayols - : bibliotheque-vogue@orange.fr



Le Comité de Jumelage Vogüé – Heyd



Des retrouvailles tant attendues ! Depuis 2018, le comité de jumelage de Vogüé n'avait pas fait le voyage à Heyd en Belgique !

La crise sanitaire suivi du décès de Joseph Henet, président du comité en Belgique, avait stoppé les rencontres.

Il y a 30 ans, parce que Joseph aimait notre pays et le vin, sa rencontre avec Claude Coste (président du comité de Vogüé, défunt) a été déterminante. Ils sont à l'origine du lien qui unit nos deux villages et ils ont contribué à faire de cette relation, un moment d'échange, un esprit de partage, de rassemblement, riche de culture, d'affinités, de solidarité à chacune de nos rencontres. C'est en 1993 que le pacte de l'amitié a été signé à Heyd.

Le séjour du 14 au 17 avril a été riche en événements. Le bus affichait complet ! La réception de bienvenue s'est déroulée le vendredi, avec les élus de part et d'autre des villages dont une forte délégation Vogüéennes, avec Monsieur le Maire Antoine Alberti, accompagné de trois adjoints. L'accueil en famille de nos amis heydois toujours aussi chaleureuse.





Le samedi a eu lieu la visite à Manhay du «MHM History 44 Muséum» pour un voyage au cœur de la bataille des Ardennes belges, pendant la guerre de 1939-1945, suivi d'un tour en Jeep et véhicule ambulance de l'époque sur les lieux des combats.



La soirée officielle avec discours, hymnes et repas festif se sont terminés... tard dans la nuit.

Le dimanche était réservé aux familles. Unis par le souvenir, une délégation de Vogüéens accompagnés de Heydois a rendu un dernier hommage à Joseph Henet en déposant une plaque au cimetière de Heyd.

Ce 30^{ème} anniversaire a été un élan pour de nouvelles relations, pour construire

ensemble un avenir toujours plus riche en découverte et amitié, avec un nouveau président Heydois Diégo Belliere. Avec Aurélie Chaniol, ils se connaissent bien et forment une alliance solide, ayant par leurs parents, grandi au sein du comité de jumelage.

Merci aux nouveaux adhérents de venir agrandir cette belle et grande famille européenne du jumelage et d'avoir participé au voyage.



LES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ :

Concours de pétanque amical vendredi 21 juillet 2023 au boulodrome Vogüé-gare -inscription à partir de 18h30.

Brocante vide-greniers dimanche 6 août 2023 de 7h à 18h sur les allées du château pour les particuliers et professionnels (inscriptions auprès du comité).

Pour nous contacter mail : vogueheydjumelage@gmail.com – portable :06.79.21.46.41

Dans une ambiance conviviale, venez rejoindre l'équipe du jumelage.

Un bel été à tous,

La Présidente Aurélie Chaniol et toute l'équipe du Jumelage - vogueheydjumelage@gmail.com

L'Amicale laïque de l'école Volamau



Nous avons terminé l'année 2022 en beauté avec notre première fête de Noël, organisée à la salle Ardèche du Domaine Lou Capitelle !

Au programme, chants de Noël interprétés par les élèves de l'école, spectacle offert par l'Amicale « La nuit des merveilles » de Charlotte Irvoas, visite du Père Noël qui a ravi petits et grands, tombola et vente d'objets de décoration réalisés par les enfants...une belle après-midi conviviale que nous renouvellerons avec plaisir en décembre 2023.

Après nos opérations de vente de chocolats, de crêpes avant les vacances de février et d'albums de photos de classe, place au printemps avec notre carnaval qui, pour sa deuxième édition, a pris une nouvelle dimension le samedi 22 mars (photos page suivante) !

Nous avons en effet demandé la participation des comités des fêtes de Vogüé, Lanas et St Maurice d'Ardèche pour participer à un défilé dans le village, du parking du Viaduc à la place du Château.

Ils ont répondu au-delà de nos espérances, un grand merci à Jour de Fête, le comité d'animation de Vogüé, pour son magnifique char sur le thème de la rivière ! Merci également au collectif de familles de Lanas, qui ont accompagné le défilé avec des vélos joyeusement décorés, et à celui de St Maurice d'Ardèche, qui a réalisé un très beau char sur le thème de la vigne.

La batucada Bahiavi de Villeneuve-de-Berg -financée par l'Amicale-, dont les percussions ont retenti dans tout le village, nous a accompagné tout au long du défilé jusqu'à la place du château où la buvette de l'Amicale attendait avec son stand de gaufres, de barbes à papa et des gâteaux réalisés par les familles, qui ont régalé toute la foule réunie dans une ambiance festive.

Enfin, comme l'an dernier, le carmentran de l'école, qui a pris part au cortège avec un char décoré par l'Amicale, est parti en fumée sous le regard amusé des enfants, emportant avec lui les malheurs de l'hiver ! Une belle journée qui restera dans les mémoires des jeunes et des moins jeunes.

Nous avons ensuite renouvelé notre opération chocolats de Pâques et notre vente de crêpes avant les vacances d'avril, avec toujours beaucoup de succès.

Pour la première fois, nous avons proposé aux familles un spectacle le samedi 22 avril sur la place du château, le show des petits Enfarinés, offert aux élèves de l'école. Vous étiez nombreux pour cette belle après-midi familiale et conviviale !



Nos prochaines actions : traditionnelle vente du muguet du 1^{er} mai, soirées pizzas avec Papytof et l'organisation de la fête de l'école le samedi 24 juin à St Maurice d'Ardèche. L'Amicale financera un spectacle des enfants mis en scène par Yvan Gascon. Comme l'an dernier, buvette, repas, tombola, jeux et cérémonie en l'honneur des CM2 seront au programme.

Nous vous attendons nombreux au cours de nos manifestations, ainsi que pour nos opérations de vente, ouvertes à tous ! Vous pouvez également participer en nous offrant un lot dans le cadre de nos tombolas...

Pour rappel, les bénéfices récoltés lors de nos actions sont entièrement reversés au financement des activités et des sorties des élèves de l'école Volamau.

Pour l'équipe de l'Amicale, Florie Carton, présidente, - amicalelaiquevolamau@hotmail.com



Le comité d'animation Jour de fête



Le comité Jour de Fête continue avec bonheur ses activités créatives et a accueilli de nouveaux membres.

Le carnaval du 25 mars dernier, à l'initiative de l'Amicale laïque, nous a permis d'exercer nos talents dans l'élaboration d'un char, sur le thème de la rivière et de ses occupants. Ce fut pour nous une grande première, et une réussite, accompagnée d'un magnifique soleil.



Dimanche 16 avril, a eu lieu notre manifestation de saison "Faites le Printemps", un marché aux plantes et plants divers, accompagné d'artisans tels que vannier, coutelier, peintre sur soie, céramiste, pépiniériste, etc...

Le public est venu nombreux pour notre plus grande satisfaction, malgré un grand vent, mais heureusement, un chaud soleil.

Notre prochain projet consistera en une soirée Fête de la Musique, avec plusieurs groupes musicaux, buvette.... Cet événement aura lieu le 17 juin prochain, en soirée, place du château, à Vogüé.

Puis, comme l'an dernier, Jour de Fête assurera l'après-feu d'artifice du 14 juillet, avec un bal populaire et une buvette sur la place du château, à Vogüé.

Un grand merci aux habitants de la commune, qui nous réservent un bel accueil, et également, beaucoup de reconnaissance à la Mairie toujours à nos côtés dès que cela est nécessaire. Affaire à suivre....

L'équipe du Comité des fêtes :
06.87.10.32.19
vogue.jourdefete@gmail.com

Sauvons le petit patrimoine

Saison hivernale 2022 - 2023

La crèche a retrouvé sa place au cœur de la Gleyzette (photo ci-contre). Les participants à cette installation ne sont jamais à court d'idées et changent à chaque fois le décor pour la magie de Noël. Elle a toujours autant de succès !

« Palladio », une conférence sur un architecte et théoricien de la renaissance Italienne. Soirée animée par Armand Guérin pour un voyage au cœur de l'architecture et de l'influence artistique sur le patrimoine.



Nous avons nettoyé le ruisseau de Vialaur qui était envahi de graviers, de ronciers et de végétation. Vialaur ne coule pas souvent mais lorsqu'il gronde, il est préférable que son lit soit dégagé, sinon il emporte le chemin qui mène à la Gleyzette. Un partenariat que nous avons proposé à la commune.

Belle expérience de solidarité.

Suite à l'incendie du 28 juillet, quelques tronçons de chemins que nous avons ouverts durant l'hiver 2021-2022, ont été un peu malmenés. Nous avons commencé à reprendre les murs et à dégager les arbres tombés sur les sentiers.

Nous avons bien conscience que la priorité des intervenants était de protéger les personnes, les habitations et les biens.

Bravo et merci à tous les bénévoles qui sont intervenus spontanément pour nous aider.

Mars 2023

Soirée cinéma, avec la projection de « Empreintes vivantes », un film sur le patrimoine industriel ardéchois. Nous remercions le Parc des Monts d'Ardèche qui a produit et mis à notre disposition ce documentaire, ainsi que Pierre Ladet de « Mémoire d'Ardèche et temps présent », qui nous a présenté le film et a répondu aux différentes questions.

Une belle soirée patrimoniale finalisée par le pot de l'amitié.



Nouvelles du Moulin

Depuis quelques temps certains d'entre vous ont pu découvrir une agitation autour du site. L'entreprise de maçonnerie Jouve-Villard débute les travaux de consolidation de l'édifice.

Une belle récompense pour les bénévoles de l'association qui œuvrent pour la sauvegarde de notre patrimoine commun.

Notre 15^e Assemblée Générale s'est déroulée le 30 mars 2023 à la salle polyvalente de Vogüé.

Si vous désirez nous connaître, ou nous rencontrer, nous serons heureux de vous donner toutes informations par :
Tél. : 07 83 86 17 98 ; Mail : gleyzette07@gmail.com

La Présidente, Muriel Ricard

Vivante Ardèche

Ouverture du Château au 1^{er} avril (7 jours sur 7 en 2023) ... après quelques travaux hivernaux d'entretien et de rénovations internes dont la fin d'installation de la boutique. Il nous fallait surtout absorber les travaux du printemps 2022 ! (cour, boutique et jardin). Par contre, nous avons en prévision sur l'automne la refonte complète des sanitaires publics du château, de la cuisine utilisée souvent en salle de réunion...et bien sûr la restauration du balcon de la tour donnant sur la place du Château, actuellement sécurisé par un échafaudage peu esthétique pour éviter tout risque d'écroulement ! (Pour mémoire, une dalle s'était désolidarisée nécessitant une réparation d'urgence mais restait un risque à long terme).

Un dossier est en cours auprès de la DRAC (direction régionale de l'architecture et de la conservation des monuments historiques !) pour un plan de rénovation plus général. Le balcon devait être une priorité, mais l'administration en France demande une bonne dose de patience ! Les travaux du jardin suspendu sont aussi « *suspendus* » que le jardin ! En attendant d'être rattachés au plan d'ensemble des rénovations avec les subventions espérées auprès des monuments historiques.

À part ces freins parfois difficiles à accepter (et gérer !) et l'inquiétude légitime des répercussions possibles de la situation sociale et mondiale sur le tourisme, nous espérons et travaillons pour une saison touristique et culturelle qualitative. Tous nos projets vont dans ce sens, même s'ils nécessitent une grande capacité d'adaptation et d'anticipation sur l'organisation à venir. Ce sera le « challenge associatif 2023/2024 » : négocier un virage pour pérenniser l'association et son fonctionnement, renforcer l'équipe des professionnels, se donner des moyens humains et faire des choix financiers face aux évolutions inéluctables. Le maintien d'un objectif culturel, artistique qualitatif et la mise en valeur du patrimoine historique seront à ce prix. Un chantier de réflexion qui mobilisera toute l'équipe.



Cette année, 4 expositions au château !

- ✓ du 23 février au 5 mars expo « création d'élèves » (*photo ci-contre*) : grand succès (600 visites)
- ✓ du 1^{er} avril au 2 juillet : « Artistes d'Alba-la-Romaine 1950 à 1955 »
- ✓ du 8 juillet au 5 novembre : « Écritures hors cadre »
- ✓ du 9 au 12 novembre : « la Biennale des métiers d'art » pour sa 5^{ème} édition.

Le programme des animations reste très varié pour les grands et les petits !

- ✓ Elles débutent dès le dimanche 9 et lundi 10 avril avec une chasse aux œufs de Melchior le coq !
- ✓ Sans oublier les visites historiques, les petites découvertes, les animations pour les familles pendant toutes les vacances scolaires.
- ✓ Fermeture du château sur « la malédiction d'Halloween IV » du 21 oct. au 5 novembre

À noter pour mémoire les 4 spectacles proposés entre décembre 22 et début mars 2023

Les 3 concerts de Noël avec l'association *At home*, l'ensemble vocal « *Nota* », le "Théâtre en Toc" plein d'humour de la troupe d'Alba, et pour conclure la saison hivernale « *Histoires de bonnes femmes* » d'Hélène Deschamps, un clin d'œil à la journée des femmes ! (une présidente comblée !)

Dès cet été, reprise pour la saison des « mercredis du château ».

Les spectacles à ne pas manquer !



- ✓ Le 5 juillet, en partenariat avec la municipalité de Vogüé, le festival Cordes en ballade.
- ✓ Le 12 juillet, chansons françaises avec les « Bérêts des villes »
- ✓ Le 2 août, « wawa swing » (photo ci-contre) soirée Swing !
- ✓ Le 19 août, Quatuor Voce - concert classique- un samedi exceptionnel !
- ✓ Le 23 août, Ensemble Lachrymae (photo ci-dessous) – concert classique
- ✓ Et de nouveau le projet des concerts de Noël en décembre avec *At Home*.

Les autres mercredis proposeront toujours les animations autour du vin avec Néovinum (dégustations des meilleures cuvées, un peu de cuisine locale), mais aussi autour de la châtaigne avec Castanéa (découverte de la châtaigne, soirée jeux et dégustation, histoire du jardin).

Cette année, une équipe dynamique étonnamment masculine avec 2 nouvelles recrues Benjamin Jutz et Raphaël Messié en poste depuis le 12 mars pour les travaux pré-ouverture.

Qualifiés, expérimentés et prêts à vous accueillir sous la direction générale d'Arnaud Crévolin et de sa collaboratrice Noémie Lacarelle jusqu'à la fermeture du château.



Les bénévoles de Vivante Ardèche et le Directeur tiennent aussi à remercier la municipalité, les élus et fonctionnels de la mairie pour leur soutien et leur collaboration efficace.

Au nom de toute l'équipe, bénévoles, administrateurs et personnels, dont je salue l'engagement et le courage, (la bonne humeur partagée, essentielle !), j'ai le plaisir d'ouvrir cette saison 2023 en vous invitant à visiter nos expositions (gratuité des visites aux Vogüéens !), et à participer aussi souvent que possible aux spectacles et animations à partager en famille ou avec des amis... On compte sur vous !

Catherine Fromont, Présidente de Vivante Ardèche

(Le programme des animations/spectacles est à la disposition des visiteurs dès l'ouverture du château, envoyé via la newsletter pour les adhérents. Rappel aussi par presse et réseaux sociaux).

Les Folklos



À l'occasion de ses 20 ans, l'Association "LA TROUPE DES FOLKLOS" offrira gratuitement son spectacle "La Croisière" le 2 juin 2023 à 17h00 à Vogüé, ouvert à tous à la salle polyvalente située au village.

Un pot de l'amitié clôturera la soirée.

En vue d'étoffer et renouveler notre groupe nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux membres aimant danser, chanter ou jouer la comédie.

La troupe « Les Folklos » : folklos0707@orange.fr, 06.78.12.88.83.



Le C.K.C.V. propose une pratique de loisir et de découverte dans une ambiance conviviale et familiale. Des kayakistes chevronnés vous y aideront à progresser à votre rythme.

Le local du club est très bien situé au domaine « Lou Capitelle ». Nous profitons des plans d'eau, vagues et rapides de Vogüé. C'est idéal pour l'initiation et le perfectionnement. Le club est au départ et à l'arrivée de deux beaux tronçons sur l'Ardèche. Les environs offrent de très nombreuses possibilités de navigation pour tous les niveaux de pratiques.

Nous vous proposons plusieurs sports de pagaie avec l'équipement adapté : le kayak en rivière principalement mais aussi le stand up paddle, le kayak de mer et le canoë de randonnée sur eau calme. Les entraînements ou descentes se font généralement le samedi après-midi d'avril à octobre. De plus, de novembre à mars nous disposons chaque week-end d'un créneau horaire à la piscine La Perle d'eau, ce qui permet de continuer à parfaire notre technique.

Avec le C.K.C.V. venez (re-)découvrir le plaisir de la glisse et d'évoluer dans un milieu encore très naturel.

Contacts : Vincent : 06 42 20 24 08 - mail : ckca@gmx.com - <https://www.facebook.com/ckcvogue>





Le club Vogüé Gym et son animatrice Stéphanie Toulouse ont organisé à la salle polyvalente de Vogüé leur première soirée pilâtes 100% zen le mercredi 28 décembre à 18h30...une trentaine de participantes se sont retrouvées afin d'évacuer les tensions accumulées pendant les préparatifs de Noël, afin d'attaquer sereinement le 31 décembre et l'année 2023 « gainées et reboostées ».



Grâce à l'énergie, la motivation et le dynamisme de la soixantaine d'adhérentes au cours de cette année sportive, plus de 100h de gym...Nous comptabilisons :

- Des litres de transpiration,
- Des kms de "step touch" parcourus,
- Des milliers de calories dépensées,
- Des heures de "centre engagé"

Et le tout... dans la bonne humeur !!!

Des projets sont en cours d'étude pour la rentrée de septembre...reprise prévue le lundi 04/09 à 20h toujours à la salle polyvalente de Vogüé.

Rappel des horaires des cours :

- Lundi de 20h à 21h – gym tonique
- Mercredi de 17h40 à 18h40 - pilâtes
- Mercredi de 18h45 à 19h45 – gym tonique

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Stéphanie Toulouse au 06.73.94.79.40

Cours de Gym/Stretch/Pilâtes

Tous les mercredis et vendredis matin de 10h à 11h à la salle polyvalente de Vogüé, une trentaine d'adhérents assidus et motivés se retrouvent pour suivre des séances de « gym/stretch/pilâtes » animées par Marieke Muel, psychomotricienne et éducatrice sportive. Après l'échauffement, place à la coordination, l'équilibre et le renforcement musculaire. Une petite pause pour prendre le tapis et s'installer au sol où les exercices de la méthode « Pilâtes » sont utilisés afin de renforcer les muscles profonds. La séance se termine par des étirements ou de la relaxation.

Les cours sont accessibles à tous et les exercices sont adaptés à la personne : chaque adhérent fait ce qu'il peut ! Les accessoires comme des ballons, des élastiques, des bâtons ou des balles de tennis, sans oublier le cours de « gros ballon » tous les premiers vendredis du mois, enrichissent les séances.

De plus, la convivialité, le partage, le lien social et la bonne humeur sont toujours au rendez-vous apportant un vrai plus à chaque séance.



Vous avez envie de venir nous rejoindre ? N'hésitez pas !

Pour plus d'informations, contactez Marieke Muel au 06.04.47.12.68

CLEFAM Domaine Lou Capitelle

Chers amis bonjour,



En ce samedi 3 décembre 2022, notre association CLEFAM (Centre Loisirs Et Famille Ardèche Méridionale) Domaine Lou Capitelle, a fêté son soixantième anniversaire de bien belle manière ! Malgré un temps maussade, grâce à la présence d'un grand nombre des habitants de Vogüé, tous invités, cette fête a été pleinement réussie !

Que tous soient chaleureusement remerciés pour leur participation et leur bonne humeur !

200 repas à midi, et plus de 400 le soir, l'association CLEFAM ne pouvait pas mieux espérer...

Portes ouvertes le matin, promenades dans le vieux village, participation effective à la réalisation d'une fresque suggestive et colorée, magnifique vidéo en boucle sur la vie du Domaine, conférence de Clémentine Russo sur le Tourisme durable, discours, feux d'artifice, repas de gala à la mesure de l'évènement et pour finir une magnifique soirée... chant musique... et danse ! Un grand bravo à nos équipes pour l'organisation, l'encadrement et le déroulement de cette fête mémorable !

Après la fête, l'activité continue...

La nouvelle saison a déjà commencé. Nous attendons pour 2023 plus de 72 000 nuitées. En sus d'un accueil de plus en plus performant, les responsables continuent inlassablement leurs travaux de rénovation... Les immeubles ont 61 ans et il faut en permanence rénover, entretenir, égayer... Un programme de restauration des toitures est en cours de même qu'une série d'hébergements des personnels longs saisonniers.

L'activité du SPA bat son plein !

Chers amis de Vogüé et des communes avoisinantes, comme les 247 inscrits au titre des années antérieures, vous êtes chaleureusement invités à participer aux séances d'aquagym (11,5 euros la séance par carnet de dix séances) et séances d'aquabike (16 euros la séance par carnet de dix séances). Au-delà du fait que ces pratiques constituent un excellent sport pour se maintenir en bonne santé, ce sont aussi des séances d'éclats de rires mémorables ! vous pouvez vous renseigner à l'accueil du SPA ou au 04 75 37 09 07. Au-delà des séances de saunas et hammam, un choix multiple de soins esthétiques et de massages peut vous être présenté.

Chers amis de Vogüé et des environs, pour votre "mieux-être", sachez profiter de ce qui vous est proposé dans le meilleur rapport qualité/prix, c'est une grande chance pour tous!

Bien à vous,



Pierre GASTAUD Président de l'Association CLEFAM Domaine Lou Capitelle

Tribune libre

Le Mot de « Vogüé en Vogue » (liste d'opposition)

Nous suivons régulièrement les séances du conseil municipal et lors des délibérations, nous restons toujours constructifs dans l'intérêt du village.

Nous ne reviendrons pas sur les projets en cours de la municipalité. Nous souhaiterions relancer l'idée de l'ouverture du chemin derrière la mairie pour améliorer la circulation en sens unique en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires. Il nous semblerait intéressant de se préoccuper du stationnement dans notre village durant la saison estivale : les nombreux restaurants, boutiques saisonnières, meublés de tourisme, artisanats d'art, visites du château, marchés, etc...nécessitent impérativement la création de nouveaux parkings même provisoires surtout en haute saison, par le biais peut-être de la location de terrains privés. Tout cela permettrait d'obtenir les moyens d'un développement harmonieux de notre village. Nous souhaitons une étude sérieuse et aboutie pour le bien de tous.

*Michel Alazard
Didier Robert*

Droit de réponse de la liste majoritaire au message de l'opposition du précédent bulletin municipal (Novembre 2022)

Au début de notre mandat, la crise sanitaire ne nous a pas permis de réunir la population pour rendre compte de nos actions. Nous vous tenons informés de nos actions par le biais du bulletin municipal et nous avons déjà organisé deux réunions publiques. Une première sur notre commune !

Un bilan respectant les engagements de campagne est fait pour 80% du programme. La réhabilitation et la réfection des ruelles du village est à l'étude. Un chantier colossal, sur lequel nous travaillons afin d'obtenir le maximum de subventions possibles.

Au printemps 2022 le comité d'animation « Jour de Fête » prenait en main les animations du village.

La fête du village, initialement organisée le 07 juillet, avait été mis en place par la municipalité en 2007: nous n'avons donc pas inventé le concept !

Pour les risques majeurs tels que les inondations, un logiciel de télé-alerte est déjà en place depuis décembre 2019 (voir le VOGU'INFO) sur lequel de nombreux habitants sont inscrits et peuvent s'inscrire via le site de la mairie.

Deux maisons « France services » sont installées dans les locaux de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à Vallon-Pont-d'Arc et à Grospierres pour les habitants de nos communes. Une permanence s'est tenue dans les locaux de la mairie et pourrait être reconduite.

Nous travaillons également, en collaboration avec nos partenaires, sur un projet viable pour le bâtiment de la cure, sous conditions de finances.

La recette de l'été

Aubergines farcies à l'Ardéchoise (pour 6 personnes)



Ingrédients :

10 aubergines
3 œufs
400g de tomme de chèvre Goudoulet
1/3 de baguette de pain
Lait
Huile d'olive
Chapelure
2 gousses d'ail
Basilic frais
Sel et Poivre

Préparation :

- Lavez les aubergines puis équeutez-les. Coupez-les en deux. Plongez les environ 10 minutes dans une grande quantité d'eau salée bouillante. Une fois cuites, les égoutter. Une fois les aubergines refroidies, évidez-les puis mettre de côtés.
- Puis trempez la mie de pain dans le lait froid.
- Dans un saladier, mélangez la chair des aubergines, la mie de pain, l'ail, le basilic, le fromage râpé (tome) et les œufs. Salez et poivrez à votre convenance, puis pétrissez le tout à la main afin d'obtenir une pâte compacte.
- Remplissez chaque aubergine avec la farce.
- Soupoudrez de chapelure pour le croustillant.
- Placez vos aubergines dans un plat à gratin, arrosez d'huile d'olive et mettez au four 10mn.

Bon Appétit !!

COORDONNÉES PRATIQUES

Administration

Mairie de Vogüé

54 Grand Rue

Horaires du secrétariat de mairie :

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi

10h-12h / 13h30-16h30

Fermeture hebdomadaire chaque jeudi

Tel : 04.75.37.72.48

Mail : mairie.vogue@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-vogue.com

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

16 rue des Abeilles

07150 Vallon-Pont-D'Arc

Tel : 04.75.37.61.13

Site internet : www.cc-gorgesardeche.fr

Enfance

Crèche intercommunale Les Colibris

125 imp des écoles, Vogüé Gare

Du lundi au vendredi : 7h30 – 18h30

Tel : 04.75.37.40.84

École Volamau

35 imp des écoles, Vogüé Gare

Tel : 04.75.37.77.05

Ouverture du SIGRP

Chaque lundi et jeudi matin

04.75.88.03.61 ou par mail :

sigrp07@orange.fr

Église Sainte-Marie de Vogüé

Célébrations baptêmes, mariages,
funérailles

Maison Paroissiale de Villeneuve-de-Berg

04.75.94.81.49

Messe chaque dimanche à 9h

(sauf le 2^{ème} dimanche du mois :

messe à Villeneuve-de-Berg à 10h30)

Services

Agence Postale Communale

52 Grand Rue

Lundi, mardi et vendredi

9h45-10h45

Tel : 04.75.37.70.62

Office de tourisme

52 Grand Rue

04.28.91.24.10

pontdarc-ardeche.fr

Bibliothèque Municipale :

1 place de Heyd, Vogüé Gare

Mardi : 16h-17h30

Dimanche : 10h00 – 12h00

Assistante sociale Villeneuve-de-Berg

04.75.94.83.81

Centre médico-social du Teil

04.75.49.54.70

Santé

Médecin

Dr Bertrand Rousset

195 Route d'Aubenas : 04.75.37.72.19

Cabinets Infirmiers

10 imp Brugière : 06.08.65.19.69

10 imp de la cave : 07.82.88.07.58

Kinésithérapeutes

Eliane Lèbre

25 Rue de la Gare : 04.75.37.79.88

Pierre Méjean

10 imp Brugière : 06.40.77.09.48

Pharmacie Alzas

195 Route d'Aubenas : 04.75.37.74.90

Du lundi au vendredi :

8h30-12h15 et 14h-19h

Samedi : 8h30-12h15

COORDONNÉES PRATIQUES

Animaux

S.P.A

Quartier Les Veaux 07170 Lavilledieu
04.75.94.27.05

Vétérinaires

Clinique vétérinaire Leroy-Titinger
380 route de la Cité
07200 St Etienne de Fontbellon
04.75.35.16.68

Clinique vétérinaire de l'Olivier
RN 102 Quartier Lansas
07170 Villeneuve-de-Berg
04.75.94.02.83

Secours

Gendarmerie : 04.75.94.80.01

Pompiers : 18

SAMU : 15

Numéro d'urgence européen : 112

Centre Anti-Poisons : 04.72.11.69.11

Déchetteries

Saint Etienne de Fontbellon :

Du lundi au samedi :
9h – 11h45 / 13h30 – 17h45

Villeneuve de Berg :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi :
9h – 11h45
Mercredi
9h-11h45 / 13h30-17h45

Ruoms :

Du lundi au samedi :
9h – 12h30 / 13h30 – 17h00

Dépannage

Eau Potable :

Fuite, coupure d'eau, incident sur le réseau
d'eau, contactez la SAUR 24h/24 au :
04.63.36.10.09

Eau Usées :

Pour tout incident survenu sur le domaine
public, contactez le SIVU Assainissement en
Mairie de Vogüé aux horaires d'ouverture au
public.

En cas d'urgence, contactez Alliance au
04.75.36.91.94

Électricité :

Enedis Urgences 24h/24: 09.72.67.50.07
(Appel non surtaxé)

Mairie de Vogüé

Impressions Fombon (Aubenas)

Merci de ne pas jeter sur la voie publique



Trophée
des initiatives remarquables 2022

Ce trophée a été remis par
l'Agence de développement touristique
au village de Vogité,
village de caractère d'Ardeche @
pour la rénovation des caves
du bâtiment de la cure.


VILLAGES DE CARACTÈRE
D'ARDECHE


L'AGENCE
POUR LE DEVELOPPEMENT
DES METIERS D'ART